



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 4 janvier 2025

Nombre effectif	
Légal	39
En exercice	39
Présents	31
Votants	39

Etaient présents :

Simon LECLERC Maire, Philippe EMERAUX Maire délégué, M. ROL, P. BERARD, M. DEMANGEON, JM. ROCHE, C. DAMIANI, JJ. DACUNHA, R. PAUTRAT, A. MARQUES, J. SIMONIN, MF. VALENTIN, M. CHAVAL, MA. HARMAND, C. LAURENT, G. PISANO, D. SEGURA, F. LAMAZE, C. JEANNOEL, C. LEMAIRE, C. GILLET, C. SCHMIEDERER, A. ALBRECHT, H. AURY, A. WEINBISSINGER, D. MONTESINOS, P. COLLE, G. HOCQUARD, JF. MERLIN, F. LOUIS, E. ELHOMSY

Formant la majorité des membres en exercice conformément à l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Conformément à l'article 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Pouvoirs :

JC. ETIENNE donne pouvoir à P. EMERAUX, S. FARNOCCHIA à C. LAURENT, M. FURGAUT à A. MARQUES, M. GAU-CHWALISZEWSKI à M. ROL, S. HARROY à JM. ROCHE, N. LEONARDI à C. DAMIANI, C. LETOURNEUR à G. PISANO, F. SZATKOWSKI à M. DEMANGEON

Mme Claudine DAMIANI a été élue Secrétaire de séance.

N°9

DESIGNATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES DE LA COMMUNE NOUVELLE

M. le Maire informe que l'article L.2122-2 du CGCT dispose que le Maire d'une Commune peut désigner des Conseillers Municipaux Délégués.

La délégation des conseillers délégués sera sous la responsabilité du Maire et de l'adjoint concerné par le secteur d'activité, ce qui assurera la continuité du travail en cas d'absence ou d'empêchement d'un adjoint.

Les conseillers délégués pourront percevoir une indemnité de fonction égale à 3.66 % de l'indice brut terminal.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

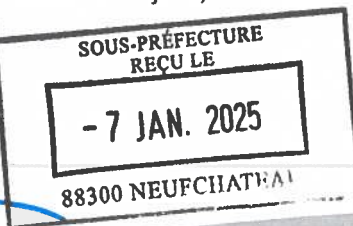
A la majorité des voix, 1 Contre (J. SIMONIN), 2 Abstentions (JF. MERLIN / F. LAMAZE)

DECIDE DE CREER **trois (3)** fonctions de conseillers délégués :

- Conseiller délégué à la Sécurité : Sébastien HARROY
- Conseillère déléguée au Cadre de Vie : Marie-Françoise VALENTIN
- Conseillère déléguée aux Affaires Sociales : Grazia PISANO

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat le 07/01/25 et de sa publication ou de sa notification le.....



POUR COPIE CONFORME

Le Maire,
Simon LECLERC.

